



Bulletin Officiel

N° 4723 Jeudi 06 Novembre 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUEES MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE GESTION

SICAV AXIS TRESORERIE	2
FCP AXIS AAA	2
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	3
FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	3
FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	4

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE FACTORING 2014 -1»	5-7
--	-----

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « EMPRUNT SUBORDONNE BTK 2014 -1»	8-14
--	------

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2014-2 »	15-19
--	-------

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « EMPRUNT SUBORDONNE ATTIJARI LEASING 2014 »	20-25
---	-------

COURBE DES TAUX

26

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

27-28

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 /9/2014

- PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV
- ATTIJARI VALEURS SICAV
- UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

AVIS DES SOCIETES

Modification de la composition du comité de gestion

SICAV AXIS TRESORERIE
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF N° 01/2003 du 13 mai 2003
Siege social : 67, Avenue Mohamed V, 1002 Tunis

La société de gestion AXIS GESTION, gestionnaire de SICAV AXIS TRESORERIE informe le public et les actionnaires que le Conseil d'Administration de la société tenu en date du 28 mai 2014 a décidé de nommer M. Sofiane HAMMAMI en tant que membre du comité de gestion de la SICAV en remplacement de M. M'hamed BRAHAM. Le même conseil a, également, décidé de nommer M. Amine AMOR en tant que membre dudit comité.

Par conséquent, le comité de gestion sera composé de :

- M. Férid BEN BRAHIM Président et Gestionnaire
- M. Karim MIMITA Membre
- M. Ahmed BENGHAZI Membre
- M. Sofiane HAMMAMI Membre
- M. Amine AMOR Membre

2013 - AS - 1955

Modification de la composition du comité de gestion

FCP AXIS AAA
Fonds Commun de Placement
Agrément du CMF N° 04/2008 du 31 mars 2008
Adresse: 67 Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

La société de gestion AXIS GESTION, gestionnaire de FCP AXIS AAA informe le public et les porteurs de parts que le Conseil d'Administration de la société tenu en date du 28 mai 2014 a décidé de nommer M. Sofiane HAMMAMI en tant que membre du comité de gestion du fonds en remplacement de M. M'hamed BRAHAM. Le même conseil a, également, décidé de nommer M. Amine AMOR en tant que membre dudit comité.

Par conséquent, le comité de gestion sera composé de :

- M. Férid BEN BRAHIM Président et Gestionnaire
- M. Karim MIMITA Membre
- M. Ahmed BENGHAZI Membre
- M. Sofiane HAMMAMI Membre
- M. Amine AMOR Membre

2013 - AS - 1956

AVIS DES SOCIETES

Modification de la composition du comité de gestion

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE
Fonds Commun de Placement
Agrément du CMF N° 16/2007 du 11 septembre 2007
Adresse: 67 Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

La société de gestion AXIS GESTION, gestionnaire de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE informe le public et les porteurs de parts que le Conseil d'Administration de la société tenu en date du 28 mai 2014 a décidé de nommer M. Sofiane HAMMAMI en tant que membre du comité de gestion du fonds en remplacement de M. M'hamed BRAHAM. Le même conseil a, également, décidé de nommer M. Amine AMOR en tant que membre dudit comité.

Par conséquent, le comité de gestion sera composé de :

- M. Férid BEN BRAHIM Président et Gestionnaire
- M. Karim MIMITA Membre
- M. Ahmed BENGHAZI Membre
- M. Sofiane HAMMAMI Membre
- M. Amine AMOR Membre

2013 - AS - 1957

Modification de la composition du comité de gestion

FCP AXIS CAPITAL PRUDENT
Fonds Commun de Placement
Agrément du CMF N° 02/2003 du 13 mai 2003
Adresse: 67 Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

La société de gestion AXIS GESTION, gestionnaire de FCP AXIS CAPITAL PRUDENT informe le public et les porteurs de parts que le Conseil d'Administration de la société tenu en date du 28 mai 2014 a décidé de nommer M. Sofiane HAMMAMI en tant que membre du comité de gestion du fonds en remplacement de M. M'hamed BRAHAM. Le même conseil a, également, décidé de nommer M. Amine AMOR en tant que membre dudit comité.

Par conséquent, le comité de gestion sera composé de :

- M. Férid BEN BRAHIM Président et Gestionnaire
- M. Karim MIMITA Membre
- M. Ahmed BENGHAZI Membre
- M. Sofiane HAMMAMI Membre
- M. Amine AMOR Membre

2013 - AS - 1958

AVIS DES SOCIETES

Modification de la composition du comité de gestion

FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE
Fonds Commun de Placement
Agrément du CMF N° 17/2007 du 11 septembre 2007
Adresse: 67 Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

La société de gestion AXIS GESTION, gestionnaire de FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE informe le public et les porteurs de parts que le Conseil d'Administration de la société tenu en date du 28 mai 2014 a décidé de nommer M. Sofiane HAMMAMI en tant que membre du comité de gestion du fonds en remplacement de M. M'hamed BRAHAM. Le même conseil a, également, décidé de nommer M. Amine AMOR en tant que membre dudit comité.

Par conséquent, le comité de gestion sera composé de :

- M. Férid BEN BRAHIM Président et Gestionnaire
- M. Karim MIMITA Membre
- M. Ahmed BENGHAZI Membre
- M. Sofiane HAMMAMI Membre
- M. Amine AMOR Membre

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération est établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2015.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE FACTORING 2014-1 »

Décisions à l'origine de l'emprunt obligataire :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE FACTORING réunie le **05/05/2014** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 15 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **16/09/2014** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « Tunisie Factoring 2014-1 » d'un montant de 10 millions de dinars, susceptible d'être porté à 15 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2% brut l'an au minimum et TMM+3% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7% brut l'an au minimum et 8% brut l'an au maximum pour le taux fixe. Le conseil d'administration a également chargé la direction générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- ❖ Taux : 7,60% et/ou TMM+2,50%.
- ❖ Durée : 5 ans

- **Dénomination de l'emprunt** : « TUNISIE FACTORING 2014-1 »
- **Montant** : 10 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximal de 15 000 000 dinars.
- **Nominal** : 100 dinars.
- **Nombre d'obligations à émettre** : 100 000 obligations susceptibles d'être portées à 150 000 obligations; le nombre d'obligations par catégorie sera défini ultérieurement, en fonction du choix du souscripteur.
- **Forme des obligations** : Les obligations sont nominatives.
- **Prix d'émission** : 100 dinars par obligation, payables à la souscription.
- **Prix de remboursement** : 100 dinars par obligation.
- **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15 Janvier 2015** seront décomptés et déduits du prix à partir de la date de souscription.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **15 Janvier 2015** et ce, même en cas de prorogation à cette date.

- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux fixés comme suit 7,60% et/ou TMM+2,50%.
- **Durée** : 5ans
- **Durée de vie moyenne** : 3 ans
- **Duration (taux fixe)** : 2,732 années.
- **Marge actuarielle (taux variable)** : 2,50% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.
- **Taux de rendement actuariel (taux fixe)** : 7,60% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.
- **Amortissement** : Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la première année.
- **Souscriptions et versements** : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **17 Novembre 2014** aux guichets de TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en bourse, sis au Centre Urbain Nord, Immeuble INTEGRA, 1082 Tunis Mahrajène, et des autres intermédiaires en bourse.
- **Clôture des souscriptions** : Les souscriptions seront clôturées sans préavis au plus tard le **15 Janvier 2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (15 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 150 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 10 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 Janvier 2015**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 Janvier 2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30 Janvier 2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- **Paiement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu le **15 Janvier** de chaque année. Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15 Janvier 2016**. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.
- **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Intermédiaire agréé mandaté par la société pour la tenue du registre des obligations**: L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations «**TUNISIE FACTORING 2014-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la STICODEVAM. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.
- **Garantie** : Le présent emprunt obligataire «**TUNISIE FACTORING 2014-1**» n'est assorti d'aucune garantie particulière.
- **Notation** : La note attribuée par Fitch Ratings à l'emprunt «**TUNISIE FACTORING 2014-1**» est **BBB (tun)** en date du **23/10/2014**.

- Suite -

- **Cotation en Bourse** : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
- **Prise en charge par la STICODEVAM** : TUNISIE FACTORING s'engage dès la clôture de l'emprunt « **TUNISIE FACTORING 2014-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.
- **Mode de représentation des obligataires** : Droit commun régissant la représentation des obligataires.
- **Tribunaux compétents en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **14-0873** en date du **31 Octobre 2014**, du document de référence « Tunisie Factoring 2014 » enregistré par le CMF sous le n° **14-009** en date du **20 Octobre 2014**, ainsi que des indicateurs d'activité de Tunisie Factoring relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2014.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de TUNISIE FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de TUNISIE VALEURS, Integra -Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène.

Les indicateurs trimestriels seront publiés au Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 20 Janvier 2015.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2014 pour tout placement sollicité après le 31 Août 2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

Emprunt Obligataire Subordonné « Emprunt Subordonné BTK 2014 -1 »

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTK, réunie le 13 juin 2013, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires, au cours de l'exercice 2013 et 2014, pour un montant total maximum de 140 millions de dinars à réaliser selon la conjoncture du marché et les besoins de la banque et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Le Conseil d'Administration, réuni le 11 décembre 2013, a décidé d'émettre, en 2014, plusieurs emprunts obligataires pour une enveloppe de 140 millions de dinars sur une ou plusieurs tranches et délègue tous pouvoirs à la Direction Générale de la Banque, afin de fixer, en accord avec la Direction financière de BPCE IOM, les modalités et les conditions de chaque tranche en fonction des conditions du marché.

Après concertation avec la direction financière de la BPCE IOM, la Direction Générale de la BTK a décidé d'émettre l'emprunt selon les conditions suivantes

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	7,35% et/ou TMM+ 1,90%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 années de franchise	7,45% et/ou TMM + 2,05%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 3 ^{ème} année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant : L'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » est d'un montant de 40 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 60 000 000 de dinars, divisé en 400 000 obligations susceptibles d'être portées à 600 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **15/09/2014** et clôturés au plus tard le **15/12/2014**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 600 000 obligations subordonnées.

- Suite -

En cas de non placement intégral de l'émission au 15/12/2014 et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/09/2014** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse sise au rue du Lac Obéira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac -1053 Tunis.

But de l'émission

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » permettra à la banque de financer des crédits sur des ressources de même maturité et par conséquent d'adosser des ressources à moyen terme à des emplois à moyen terme, d'enrichir la gamme de ses produits et services et de renforcer son réseau d'agences.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la Banque de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance), De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers
- **Dénomination de l'emprunt** : «Emprunt Subordonné BTK 2014-1»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances)
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/12/2014**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **15/12/2014** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- Suite -

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- ✓ *Taux variable :*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,90% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

- ✓ *Taux fixe :*

Taux annuel brut de 7,35% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de franchise :**

- ✓ *Taux variable :*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,05% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 205 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

- ✓ *Taux fixe :*

Taux annuel brut de 7,45% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale.

Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15/12/2019** pour la catégorie A et le **15/12/2021** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée,

Paiement :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **15 décembre** de chaque année.

- Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/12/2015**.
- Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **15/12/2015** et le premier remboursement en capital aura lieu le **15/12/2017**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

- Suite -

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 7,35% l'an (pour la catégorie A) et 7,45% l'an (pour la catégorie B).

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2014 (à titre indicatif), qui est égale à 4,7425% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel par catégorie comme suit :

- ✓ *Pour la catégorie A* : du présent emprunt le taux de rendement actuariel annuel est de 6,6425%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
- ✓ *Pour la catégorie B* : du présent emprunt le taux de rendement actuariel annuel est de 6,7925%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,05%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la catégorie A.
- ✓ 7 ans pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2014-1» est comme suit:

- ✓ 3 années pour la catégorie A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La durée pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,740 années** pour la catégorie A et **4,301 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 4 août 2014 sous le numéro 14/002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être

- Suite -

soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

• **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 20 décembre 2013, l'agence de notation internationale Standard & Poor's Ratings a attribué à la BTK la note B à long terme avec perspective d'évolution négative .

Selon l'agence de notation internationale Standard 61 Poor's Ratings, la note « B » attribuée à la BTK, repose sur le fait que le paiement à l'échéance présente une incertitude du fait de la vulnérabilité de l'émetteur à des conditions défavorables sur le plan économique et financier

Notation de l'emprunt:

La présente émission a reçu la note «CCC» par l'agence de notation Standard & Poor's, sur l'échelle internationale, en date du 27/08/2014.

La note « CCC », sur l'échelle internationale, repose sur le fait que les obligations subordonnées sont présentement vulnérables et que la capacité de faire face aux engagements financiers dépend des conditions favorables sur le plan commercial, économique et financier.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets de de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF-, intermédiaire en Bourse, sise au rue du Lac Obéira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac – 1053 -Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées. Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant, Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de d'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

- Suite -

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité y afférents.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilière de Tunis à savoir deux emprunts obligataires «BTK 2009» et «BTK 2012-1».

Par ailleurs, il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire, la BTK s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «SCIF» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

La BTK s'engage, dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2014-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 29/08/2014 sous le numéro 14-0865, du document de référence « BTK 2014 » enregistré par le CMF en date du 04/08/2014 sous le n°14-002, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2014, pour tout placement sollicité après le 31 Août 2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014.

La présente note d'opération et le document de référence « BTK 2014 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la BTK sise au 10 bis Avenue Mohamed V – 1001 Tunis ; de la SCIF intermédiaire en bourse - Rue du Lac Obéira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2014 et les indicateurs d'activité de la BTK relatifs au troisième trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « Tunisie Leasing 2014-2 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le 05/06/2014 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 150 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le 07/10/2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire « Tunisie Leasing 2014-2 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,40% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 6,80% brut l'an au minimum et 8% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le conseil d'administration a également chargé la direction générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,55% sur 5 ans et/ou TMM+2,25% ;
- Catégorie B : 7,80% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2014-2 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « Tunisie Leasing 2014-2 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **31/10/2014** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/12/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/12/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/12/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31/12/2014** avec maintien de la

- Suite -

date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **31/10/2014** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de part son statut d'établissement de crédit, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2014 des mises en force qui s'élèvent à 328 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 157 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2014-2 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (TUNISIE VALEURS).

Prix de souscription et d'émission : 100 dinars par obligation, déduction faite des intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/12/2014**.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/12/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **15/12/2014** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts : Les obligations «TUNISIE LEASING 2014-2» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce**

- Taux fixe de Taux annuel brut de 7,80% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15/12/2019** pour la catégorie A et le **15/12/2021** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **15 décembre de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/12/2015**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **15/12/2015** et le premier remboursement en capital aura lieu le **15/12/2017**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,55% l'an pour la catégorie A et de 7,80% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de septembre 2014 à titre indicatif, qui est égale à 4,775% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,025%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,25% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2014-2» sont émises selon deux catégories :

- Suite -

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,734 années** pour la catégorie A et **4,273 années** pour la catégorie B.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+** (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **8 octobre 2014**.

Notation de la société: En date du **8 novembre 2013**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+** (tun) et sa note à court terme à **F2** (tun), avec perspective stable.

En date du **14 mars 2014**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+** (tun) et sa note à court terme à **F2** (tun), avec perspective stable.

TUNISIE LEASING s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

- Suite -

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2014-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la STICODEVAM. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2014-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2014-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **16/10/2014** sous le n°**14-0872**, du document de référence « Tunisie Leasing 2014 » enregistré auprès du CMF en date du **02/10/2014** sous le n°**14-007** et des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au 3^{ème} trim 2014, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2014.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 octobre 2014.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le 27 mai 2014 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le 28 août 2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné et a fixé les conditions définitives de l'emprunt comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% ;
- Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75% ;
- Catégorie C : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,25%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant : L'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014 » est d'un montant de 20 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **06/10/2014** et clôturées au plus tard le **26/12/2014**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (20 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **26/12/2014** et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 06/10/2014 auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

- Suite -

But de l'émission

L'émission du présent emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014 » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres d'Attijari Leasing et dans le but de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisées (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

Aussi, cet emprunt obligataire subordonné permettra de mobiliser les fonds nécessaires au financement des opérations de leasing mobiliers et immobiliers.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance), De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers
- **Dénomination de l'emprunt** : «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014-1»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation, Intermédiaire en Bourse.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/12/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **26/12/2014**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75% brut par an ;
- ✓ Catégorie C : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,25% brut par an

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

7,50% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

7,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie C d'une durée de 5 ans :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **décembre** de l'année N-1 au mois de **novembre** de l'année N.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les deux Catégories A et C et à la troisième année pour la Catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **26/12/2019** pour les deux Catégories A et C et le **26/12/2021** pour la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée,

Paie ment :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **26 décembre** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **26/12/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **26/12/2015** pour les catégories A et C et le **26/12/2017** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,50 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,75% l'an pour le présent emprunt

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois d'août 2014 (à titre indicatif) qui est égale à 4,76%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,01%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,25% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

• **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour les deux Catégories A et C.
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014» est comme suit:

- ✓ 3 années pour les deux Catégories A et C.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,735 années** pour la catégorie A et **4,277 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

• **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 19/09/2014 sous le n° 14-006. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généreux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

• **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 07 février 2014, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 14 mars 2014, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les mêmes notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale.

- Suite -

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « B+ » (tun) à l'emprunt subordonné objet de la présente Note d'Opération en date du 11 septembre 2014.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente Note d'Opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une Assemblée Générale Spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014 » seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

• **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires

- Suite -

mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 19/09/2014 sous le numéro 14-0870, du document de référence « Attijar Leasing 2014 » enregistré par le CMF en date du 19/09/2014 sous le n°14-006 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue de Mazurie-1053 Les Berges du Lac.

Les indicateurs d'activité de Attijari Leasing relatifs au troisième trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 06 NOVEMBRE 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,998%		
TN0008002917	BTCT 52 SEMAINES 02/12/2014		4,974%	
TN0008003014	BTCT 13 SEMAINES 16/12/2014		4,960%	
TN0008002925	BTCT 52 SEMAINES 23/12/2014		4,953%	
TN0008002933	BTCT 52 SEMAINES 27/01/2015		4,919%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"	4,906%		1 007,495
TN0008002941	BTCT 52 SEMAINES 24/02/2015		4,919%	
TN0008002958	BTCT 52 SEMAINES 24/03/2015		4,942%	
TN0008002974	BTCT 52 SEMAINES 21/04/2015		4,965%	
TN0008003006	BTCT 52 SEMAINES 01/09/2015		5,077%	
TN0008003022	BTCT 52 SEMAINES 29/09/2015		5,100%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,111%	999,119
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015	5,124%		
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,239%	1 001,624
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,422%	903,049
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,474%	995,529
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,654%	1 027,423
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	5,814%		985,160
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,942%	984,995
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,970%	788,586
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,013%	982,650
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,174%		971,763
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,304%		961,203
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,338%		1 034,373
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,350%	955,609
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,426%		970,079

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	152,287	152,301		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,438	13,439		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,384	1,385		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	37,261	37,264		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	50,659	50,664		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	159,008	159,089		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	566,658	568,052		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	110,482	110,914		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	122,602	122,724		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	118,627	118,676		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	110,963	110,960		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	92,483	92,528		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	132,553	132,077		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	91,219	91,155		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	103,561	103,443		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 392,836	1 418,358		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 265,943	2 303,327		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	101,148	106,195		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	101,263	102,075		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	126,672	128,624		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 196,202	1 212,232		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	118,085	122,606		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,235	15,833		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 096,056	5 129,901		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	4 987,487	5 005,656		
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,214	2,276		
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,948	1,985		
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,054	1,070		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	107,808	107,820
30 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	14/04/14	3,727	104,217	103,361	103,372
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	105,382	105,392
32 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,679	102,097	102,108
33 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	103,187	103,200
34 SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,814	106,262	106,272
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,112	103,628	103,640
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	102,416	102,426
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	102,614	102,623
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,373	104,517	104,526
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,003	101,593	101,602
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,182	103,568	103,578
41 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	103,931	103,607	103,618
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,836	106,059	106,070
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	104,993	105,004
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,146	102,816	102,826
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	102,038	102,049
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,577	104,091	104,102
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,563	102,120	102,132
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,540	103,157	103,168
49 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,500	104,346	104,356
50 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,544	101,936	101,947
51 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	102,970	102,981
52 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,696	104,391	104,401
53 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,226	101,796	101,807
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>							
54 FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,474	10,475
55 FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,940	102,293	102,303
56 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	103,496	103,354	103,366

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,254	100,763	100,838
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,776	63,496	63,642
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	140,922	142,764	142,990
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 406,845	1 432,934	1 433,951
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	111,116	111,226
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	109,653	109,755
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	81,346	83,001	83,061
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	16,637	17,057	17,070
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	270,984	270,652
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	33,514	31,490	31,582
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 270,339	2 333,908	2 336,611
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	75,257	77,194	77,072
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	56,784	57,414	57,349
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	98,306	100,378	100,543
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	107,039	109,722	109,906
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	94,169	94,372	94,865
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,240	11,241
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	12,100	12,101
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,393	15,385
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	14,277	14,286
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	11,452	12,587	12,590
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	10,375	11,207	11,199
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,397	10,588	10,590
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,675	10,684	10,684
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	123,066	122,543	122,787
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	123,651	122,380	122,395
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	10,081	10,450	10,556
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	106,574	106,276
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	19,344	20,129	20,130
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	77,344	75,577	75,224
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	79,233	78,663
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	96,772	96,205	96,654
89	FCP BIAT-CROISSANCE (1)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	87,926	83,302	82,872
90	FCP BIAT-EQUILIBRE (2)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	94,496	96,678	97,062
91	FCP BIAT-PRUDENCE (3)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	99,919	103,109	103,187
92	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,505	9,493
93	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	7,543	7,540
94	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	-	104,656	105,157
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	98,034	100,604
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	95,785	98,788
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	124,772	129,783	134,756
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,513	9,571	9,898
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	115,255	113,922	116,616
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	117,508	117,043	118,231
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	100,151	101,534	102,916
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	95,827	100,287	102,407
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	172,952	170,878	173,509
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	157,659	159,463	161,066
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	140,788	139,820	141,704
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 390,055	10 014,651
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	16,717	17,354
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	126,314	128,861
109	FCP SMART EQUITY *	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	En Liquidation	En Liquidation
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	98,715	100,413
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	84,067	85,525
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	111,085	111,502	115,231
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 423,817	8 700,717
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	8,870	8,194	8,561
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,792	8,115	8,414

* En liquidation pour expiration de la durée de vie

(1) initialement dénommé BIATCAPITAL CROISSANCE FCP

(2) initialement dénommé BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP

(3) initialement dénommé BIATCAPITAL PRUDENCE FCP

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la société « Délice Holding » et l'ouverture au public du FCPR AMENCAPITAL 3, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 238 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	95, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 849 400
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba –Médénine 4100 BP 356	75 643 000
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Zone Industrielle BP. N°7 2013 Ben Arous	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
30. Modern Leasing	11, avenue Keireddine Pacha 1002 Tunis	71 845 530
31. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

32. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
33.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	Rue Larbi Zarrouk -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Z.I Charguia II.2035 Tunis Carthage	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 189 800
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
4.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
5.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
6.SERVICOM	Cité Ishbilila , route de Tunis 3100 Kairouan	77 273 459
7.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
8.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
9.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Avenue du Japon Montplaisir -1073 Tunis-	71 906852
10.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
11.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia -	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue de la bourse, Les Jardin du Lac II Tunis	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Lease	124, avenue de la liberté -1002 TUNIS-	71 841 322
5. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
6. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building Les Berges du Lac -2045 TUNIS-	71 861 861
7. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
8. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	71 197 820
9. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 840 488
10. Assurances Mutuelle Ittihad	15, rue de Mauritanie -1002 Tunis-	71 784 544
11.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
12.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 785 049
13. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue 8365 cité Ennassim, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 890 355
14. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
15. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
16. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
17. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie, le Kram,	71 164 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
19. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
20. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420

23. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue 8006, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 783 000
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Economique de Bizerte "PROMEKO"	Place de l'Union du Maghreb Arabe Bizerte	
50. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
51. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
52. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	71 718 332
53. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
54. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
55. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 SOUSSE-	
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société d'Investissements Hôtelières El Mouradi « SIHM »	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	
58. Société d'Investissements Hôtelières " Jerba Menzel "	Hôtel El Mouradi, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
59. Société d'Investissement Touristique du Sahel - SITS - " Hôtel Skanes Beach "	Hôtel El Mouradi BP 48, port El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
60. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	

61.Société Financière d'Investissement "SOFI SICAF"	Centre Nawrez, rue Lac Lemon, bloc B, App 2-2 2045 Les du Lac-Tunis	71 960 530
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
65.Société Hôtelière El Kantaoui "Palm Marina"	Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
66.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
67.Société Hôtelière Mouradi Golf	Zone touristique, El Kantaoui, BP 48 -4089 HAMMAM SOUSSE-	73 246 355
68.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
69.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
70.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
71.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
72.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
73.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
74. Société Immobilière et Touristique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa"	BP 48, Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam-Sousse-	73 246 355
75.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 2 -3018 SFAX-	74 246 190
76.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 475 267
77.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
78.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 240 337
79. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
80.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
81. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
82.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
83.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
84.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
85.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
86.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
87.Société Touristique El Mouradi -STM -	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Zone Touristique El Kantaoui -4089 Hammam Sousse-	73 246 355
88.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
89.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
90.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
91.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 800 482
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
94.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
95.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
96. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba	
97.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
98.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233

99. Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
100. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
101. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir	71 950 100
102. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
103. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
104. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
105. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines- Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines- Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
21	FCP AL BARAKA	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis

22	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines- Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
23	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
24	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
25	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
26	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT- EQUILIBRE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV
37	FCP FINA 60	MIXTE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere Les Berges du Lac -1053 Tunis
38	FCP GENERAL DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
43	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
44	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
47	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines- Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
48	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex

52	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani- 1002 Tunis
58	FCP SAFA	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Immeuble Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
63	FCP SMART EQUITY*	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Immeuble Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

79	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
83	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
84	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameledine Al Afghani- 1002 Tunis
85	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
86	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
87	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
88	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV
90	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
91	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003- Tunis.
92	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003- Tunis.
93	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
94	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
95	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
96	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV
98	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
99	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
100	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
102	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
104	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

105	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
106	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
107	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
108	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
110	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
112	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
113	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
114	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
115	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) Initialement dénommé BIATCAPITAL CROISSANCE FCP

(2) Initialement dénommé BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP

(3) Initialement dénommé BIATCAPITAL PRUDENCE FCP

* En liquidation pour expiration de la durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis

4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	87, avenue Jugurtha, Mutuelleville, 1083 - Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2014

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2014

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société POS pour la période allant du 1^{er} Juillet au 30 Septembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 416.769.714 DT et un résultat de la période de 4.453.339 DT.

I. – Rapport sur les états financiers trimestriels :

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société Placement Obligataire SICAV (POS), comprenant le bilan au 30 Septembre 2014, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Fondement de notre conclusion avec réserve

Antérieurement à 2012, la procédure de mise en paiement des dividendes détachés des actions émises par la société POS, prévoyait, annuellement l'ouverture d'un compte courant bancaire spécifique auprès des guichets du dépositaire et dédié à cet effet. Chacun des différents comptes ouverts est alimenté par le montant global des dividendes devenus exigibles au titre des sommes distribuables relatives à l'exercice comptable concerné par la distribution. Les différents paiements effectués au profit des bénéficiaires au titre de leurs droits aux dividendes transitent, ensuite, par chacun des comptes bancaires concernés. Par ailleurs, la même procédure mettait à la charge des différentes agences du réseau de la banque l'obligation de transmettre au dépositaire, par fax, les pièces de débit correspondant à toute opération de règlement desdits dividendes à des fins de contrôle.

En raison de l'indisponibilité, chez le gestionnaire, de la plupart des avis d'opérations, les mouvements opérés sur les comptes bancaires susvisés n'ont donné lieu à aucune imputation dans les livres comptables de la société POS. En conséquence, les soldes desdits comptes ne figurent pas au bilan de la société arrêté au 30 Septembre 2014 et ce au même titre que la dette corrélative correspondant aux dividendes restant à payer à la même date.

Le processus de régularisation de cette situation entamé durant le premier trimestre de l'exercice 2013, n'a pas encore été finalisé à la date du présent rapport.

Nous n'avons pas été en mesure, pour le même motif, de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour nous assurer du montant des avoirs et des dettes qui auraient dû être enregistrés au bilan de la société POS au 30 Septembre 2014. En conséquence, nous n'avons pas été en mesure de déterminer les ajustements qui étaient nécessaires.

Dans l'hypothèse où les mouvements précités auraient été comptabilisés par référence aux seuls relevés des comptes bancaires susvisés et en considérant la neutralité de toute erreur ou omission qui aurait pu, le cas échéant, être commise au niveau de la banque, les postes de disponibilités à l'actif et des autres créiteurs divers au passif seraient majorés à hauteur de 403.682 DT et ce sans aucune incidence sur l'actif net. Toujours, sous la même hypothèse, les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités et de titres de créances négociables à échéance inférieure à une année, représenteraient au 30 Septembre 2014 une quote-part de 20,02% de l'actif corrigé sur cette base contre 19,94% de l'actif du bilan publié.

Conclusion avec réserve :

Sur la base de notre examen limité, et sous réserves des incidences de la situation décrite ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société POS arrêtés au 30 Septembre 2014, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités et de titres de créances négociables à échéance inférieure à une année, représentent au 30 Septembre 2014 **19,94% de l'actif** de la société POS, soit 0,06% en deçà du seuil de 20% prévu par l'**article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001** portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

La valeur comptable des placements en valeurs mobilières émises par la Banque Nationale Agricole (B.N.A) sous forme d'obligations et de certificats de dépôts s'élève, au 30 Septembre 2014, à **97.358.937 DT**, représentant ainsi une quote-part de **23,36% de l'actif** de la société POS, soit 13,36% au-delà du seuil de 10% autorisé par l'**article 29 du code des organismes de placement collectif**.

Tunis, le 29 Octobre 2014

Le commissaire aux comptes :
Financial Auditing & Consulting
Mohamed Neji HERGLI

BILAN
Arrêté au 30 Septembre 2014
(exprimé en Dinars Tunisiens)

		Au 30 Septembre		Au 31
		2014	2013	décembre 2013
ACTIF				
Portefeuille-titres	4	<u>307 209 693</u>	<u>363 933 664</u>	<u>354 653 102</u>
Obligations		172 120 143	183 271 879	177 987 097
BTA		82 742 914	124 985 127	126 390 835
BTZc		33 955 249	32 102 120	32 557 873
FCC		682 495	943 404	880 357
OPCVM		17 708 892	22 631 134	16 836 940
Placements monétaires et disponibilités	5	<u>109 520 021</u>	<u>79 589 722</u>	<u>30 682 764</u>
Placements monétaires		104 394 575	72 708 377	12 894 198
Disponibilités		5 125 445	6 881 345	17 788 566
Créances d'exploitation	7	<u>40 000</u>	<u>23 300</u>	<u>27 900</u>
Intérêts à recevoir		40 000	23 300	27 900
Titres de créances échus		-	-	-
TOTAL ACTIF		<u>416 769 714</u>	<u>443 546 686</u>	<u>385 363 766</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	503 292	544 629	494 263
Autres créditeurs divers	9	2 948 053	2 060 544	2 698 622
Total passif		<u>3 451 345</u>	<u>2 605 173</u>	<u>3 192 885</u>
ACTIF NET				
Capital	10	<u>400 431 248</u>	<u>427 390 263</u>	<u>366 671 765</u>
Sommes distribuables		<u>12 887 120</u>	<u>13 551 250</u>	<u>15 499 116</u>
de la période	11	12 886 575	13 549 198	15 497 357
de l'exercice clos		-	-	-
Report à nouveau		545	2 052	1 760
Total actif net		<u>413 318 368</u>	<u>440 941 513</u>	<u>382 170 881</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>416 769 714</u>	<u>443 546 686</u>	<u>385 363 766</u>

ETAT DE RESULTAT
Période close le 30 Septembre 2014
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	Période du 01/07 au 30/09/2014	Période du 01/01 au 30/09/2014	Période du 01/07 au 30/09/2013	Période du 01/01 au 30/09/2013	Période du 01/01 au 31/12/2013
Revenus du portefeuille-titres	12	<u>3 658 340</u>	<u>11 622 238</u>	<u>4 341 734</u>	<u>13 460 877</u>	<u>17 788 796</u>
Revenus des obligations		2 133 685	6 322 316	2 193 320	6 394 340	8 571 501
Revenus des BTA et BTZc		1 515 803	4 669 966	2 136 427	6 309 391	8 449 215
Revenus des OPCVM & FCC		8 852	629 956	11 987	757 147	768 080
Revenus des placements monétaires	13	<u>1 256 777</u>	<u>2 885 833</u>	<u>926 239</u>	<u>2 505 238</u>	<u>3 041 408</u>
Total des revenus de placement		4 915 116	14 508 071	5 267 973	15 966 115	20 830 204
Charges de gestion des placements	14	(503 292)	(1 442 110)	(544 629)	(1 607 282)	(2 101 544)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 411 824	13 065 961	4 723 344	14 358 833	18 728 660
Autres charges d'exploitation	15	(136 784)	(395 182)	(146 265)	(433 274)	(567 914)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 275 041	12 670 779	4 577 079	13 925 559	18 160 746
Régularisation du résultat d'exploitation		(245 480)	215 796	(523 518)	(376 362)	(2 663 389)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		4 029 561	12 886 575	4 053 561	13 549 198	15 497 357
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		245 480	(215 796)	523 518	376 362	2 663 389
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		287 918	818 030	197 901	(145 014)	(53 462)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		(109 620)	(512 496)	(6)	(17)	99 584
Frais de négociation de titres		-	-	-	-	(6 442)
RESULTAT DE LA PERIODE		4 453 339	12 976 313	4 774 974	13 780 528	18 200 426

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période close le 30 Septembre 2014
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/07 au 30/09/2014	Période du 01/01 au 30/09/2014	Période du 01/07 au 30/09/2013	Période du 01/01 au 30/09/2013	Période du 01/01 au 31/12/2013
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation	4 275 041	12 670 779	4 577 079	13 925 559	18 160 746
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	287 918	818 030	197 901	(145 014)	(53 462)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(109 620)	(512 496)	(6)	(17)	99 584
Frais de négociation de titres	-	-	-	-	(6 442)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(16 494 578)	-	(16 822 761)	(16 822 761)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL					
Souscriptions					
Capital	80 822 400	261 288 100	66 745 500	233 731 100	274 929 400
Régularisation des sommes non distribuables	(23 181)	(12 045)	(110 785)	(288 992)	(335 815)
Régularisation des sommes distribuables	2 193 090	9 862 114	1 661 228	8 397 614	9 916 393
Rachats					
Capital	(86 635 400)	(227 835 100)	(82 405 600)	(225 550 700)	(327 720 200)
Régularisation des sommes non distribuables	21 303	12 994	131 537	287 151	401 965
Régularisation des sommes distribuables	(2 438 578)	(8 650 311)	(2 184 821)	(7 962 183)	(11 768 282)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 607 027)	31 147 487	(11 387 967)	5 571 757	(53 198 874)
ACTIF NET					
En début de période	414 925 396	382 170 881	452 329 480	435 369 756	435 369 756
En fin de période	413 318 368	413 318 368	440 941 513	440 941 513	382 170 881
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	4 062 709	3 670 049	4 436 362	4 197 957	4 197 957
En fin de période	4 004 579	4 004 579	4 279 761	4 279 761	3 670 049
VALEUR LIQUIDATIVE					
En début de période	102,130	104,132	101,959	103,709	103,709
En fin de période	103,211	103,211	103,029	103,029	104,132
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,20%	4,24%	4,16%	4,04%	4,09%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

Placement Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable, de distribution obligataire, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée à l'initiative de la Banque Nationale Agricole et a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 17 Décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille-titres de Placement Obligataire SICAV est assurée par la société BNA Capitaux.

La Banque Nationale Agricole a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, Placement Obligataire SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2014, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les éléments inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des composantes du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres est composé d'obligations, de titres émis par l'Etat (BTA, BTZc,...), de titres d'OPCVM et de titres de FCC.

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatées au bilan pour le montant net de retenues à la source.

Les intérêts sur les placements en obligations, en titres émis par l'Etat et en titres de FCC ainsi que ceux relatifs aux placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, en date d'arrêté :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

- au prix d'acquisition lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :

4.1. Composition du portefeuille-titres :

Ce poste totalise, au 30 Septembre 2014, la somme de 307.209.693 DT contre 363.933.664 DT au 30 Septembre 2013 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Décote/ Surcote	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 30/09/2014	% actif net	% actif
I- Obligations		<u>160 448 272</u>	<u>0</u>	<u>3 560 831</u>	<u>0</u>	<u>164 009 103</u>	<u>39,68%</u>	<u>39,35%</u>
AIL 2010-1	15 000	300 000	-	6 072	-	306 072	0,07%	0,07%
AIL 2011-1	20 000	800 000	-	15 728	-	815 728	0,20%	0,20%
AIL 2012-1	30 000	1 800 000	-	32 904	-	1 832 904	0,44%	0,44%
AIL 2013-1	30 000	2 400 000	-	45 288	-	2 445 288	0,59%	0,59%
AIL 2014-1	20 000	2 000 000	-	19 840	-	2 019 840	0,49%	0,48%
AB 2008/15A	10 000	599 980	-	11 368	-	611 348	0,15%	0,15%
AB 2008/20A	30 000	2 100 000	-	42 840	-	2 142 840	0,52%	0,51%
AB 2009/15A	60 000	3 999 000	-	480	-	3 999 480	0,97%	0,96%
AB 2010	30 000	2 199 677	-	8 376	-	2 208 053	0,53%	0,53%
AMEN BANK 2007	20 000	600 000	-	18 544	-	618 544	0,15%	0,15%
AMEN BANK 2011-1	50 000	3 500 000	-	2 320	-	3 502 320	0,85%	0,84%
AMEN BANK 2012 - Taux Fixe	20 000	1 600 000	-	3 072	-	1 603 072	0,39%	0,38%
AMEN BANK 2012 - Taux Variable	57 198	4 575 840	-	8 511	-	4 584 351	1,11%	1,10%
ATB 2007/1	50 000	3 600 000	-	68 800	-	3 668 800	0,89%	0,88%
ATB SUB 2009	50 000	3 125 000	-	50 560	-	3 175 560	0,77%	0,76%
ATL 2008/SUBOR	15 000	1 200 000	-	7 368	-	1 207 368	0,29%	0,29%
ATL 2009/2	19 000	760 000	-	547	-	760 547	0,18%	0,18%
ATL 2009/3	30 000	600 000	-	19 464	-	619 464	0,15%	0,15%
ATL 2010-1	75 000	1 500 000	-	9 120	-	1 509 120	0,37%	0,36%

ATL 2010-2	35 500	2 840 000	-	98 576	-	2 938 576	0,71%	0,71%
ATL 2011	30 000	3 000 000	-	94 512	-	3 094 512	0,75%	0,74%
ATL 2012-1	30 000	1 800 000	-	29 832	-	1 829 832	0,44%	0,44%
ATL 2013-1	20 000	2 000 000	-	48 288	-	2 048 288	0,50%	0,49%
ATL 2013-2	30 000	3 000 000	-	151 488	-	3 151 488	0,76%	0,76%
ATL 2014-1	20 000	2 000 000	-	63 360	-	2 063 360	0,50%	0,50%
ATTIJ BANK 2010	20 000	1 142 840	-	35 296	-	1 178 136	0,29%	0,28%
ATTIJ LEAS 2011	30 000	1 800 000	-	61 776	-	1 861 776	0,45%	0,45%
ATTIJARI LEASING 2012-1	15 000	1 500 000	-	25 680	-	1 525 680	0,37%	0,37%
ATTIJARI LEASING 2012-2	10 000	800 000	-	31 704	-	831 704	0,20%	0,20%
BH 2007	70 000	1 400 000	-	54 488	-	1 454 488	0,35%	0,35%
BH 2009	25 895	2 190 717	-	73 127	-	2 263 844	0,55%	0,54%
BH 2013-1	20 000	1 714 000	-	24 272	-	1 738 272	0,42%	0,42%
BNA SUB 2009	50 000	3 332 500	-	69 800	-	3 402 300	0,82%	0,82%
BTE 2009	41 100	2 055 000	-	3 781	-	2 058 781	0,50%	0,49%
BTE 2010 CAT A 10 ANS	40 000	2 400 000	-	3 840	-	2 403 840	0,58%	0,58%
BTE 2010 CAT B 20 ANS	10 000	800 000	-	1 440	-	801 440	0,19%	0,19%
BTE 2011 CAT A 7 ANS	27 500	2 750 000	-	85 448	-	2 835 448	0,69%	0,68%
BTE 2011 CAT B 20 ANS	25 000	2 250 000	-	72 120	-	2 322 120	0,56%	0,56%
BTK 2009	50 000	3 666 118	-	96 920	-	3 763 038	0,91%	0,90%
BTK 2012-1	50 000	4 285 750	-	189 360	-	4 475 110	1,08%	1,07%
BTK2014-1 7.45%	20 000	2 000 000	-	5 225	-	2 005 225	0,49%	0,48%
CHO 2009	5 000	375 000	-	14 956	-	389 956	0,09%	0,09%
CIL 2008 SUB	10 000	1 000 000	-	41 160	-	1 041 160	0,25%	0,25%
CIL 2009/3	18 000	360 000	-	10 152	-	370 152	0,09%	0,09%
CIL 2010/1	20 000	400 000	-	2 896	-	402 896	0,10%	0,10%
CIL 2010/2	30 000	1 200 000	-	46 944	-	1 246 944	0,30%	0,30%
CIL 2011/1	30 250	1 210 000	-	33 299	-	1 243 299	0,30%	0,30%
CIL 2012/1	20 000	1 200 000	-	29 200	-	1 229 200	0,30%	0,29%
CIL 2012/2	20 000	1 600 000	-	50 368	-	1 650 368	0,40%	0,40%
CIL 2014/1	15 000	1 500 000	-	18 468	-	1 518 468	0,37%	0,36%
ELWIFAK 2010 TMM+0,775	20 000	800 000	-	25 616	-	825 616	0,20%	0,20%
ALW 2013	5 000	400 000	-	9 780	-	409 780	0,10%	0,10%
HAN LEASE2010	10 000	200 000	-	2 416	-	202 416	0,05%	0,05%
HAN LEASE2010- 2	34 000	1 360 000	-	50 211	-	1 410 211	0,34%	0,34%
HL 2012/1	20 000	1 200 000	-	528	-	1 200 528	0,29%	0,29%
HL 2013-1	20 000	1 600 000	-	33 152	-	1 633 152	0,40%	0,39%
HL 2013-2	22 800	2 280 000	-	78 961	-	2 358 961	0,57%	0,57%

HL 2014-1 7.8%	20 000	2 000 000	-	5 129	-	2 005 129	0,49%	0,48%
MEUBLATEX 2010 TRA	7 000	420 000	-	7 857	-	427 857	0,10%	0,10%
MEUBLATEX 2008	10 000	400 000	-	1 608	-	401 608	0,10%	0,10%
MEUBLATEX 2010 TRB	100	6 000	-	112	-	6 112	0,00%	0,00%
MODERN LEASING 2012	20 000	2 000 000	-	64 112	-	2 064 112	0,50%	0,50%
SERVICOM 2012	5 000	400 000	-	11 676	-	411 676	0,10%	0,10%
SIHM2008	14 000	280 000	-	750	-	280 750	0,07%	0,07%
STB 2011	30 000	2 142 600	-	70 752	-	2 213 352	0,54%	0,53%
STB2008- 16A/1	7 500	468 750	-	8 934	-	477 684	0,12%	0,11%
STB2008- 20A/1	20 000	1 400 000	-	27 760	-	1 427 760	0,35%	0,34%
STB2008- 25A/1	70 000	5 320 000	-	109 536	-	5 429 536	1,31%	1,30%
STB2010/1 +0.7%	20 000	1 200 000	-	27 568	-	1 227 568	0,30%	0,29%
STB2010/1 5.3%	50 000	3 666 000	-	81 760	-	3 747 760	0,91%	0,90%
Tunisie Leasing 2009-2	9 250	185 000	-	3 863	-	188 863	0,05%	0,05%
Tunisie Leasing 2010-1	20 000	400 000	-	5 488	-	405 488	0,10%	0,10%
Tunisie Leasing 2010-2	30 000	1 200 000	-	44 952	-	1 244 952	0,30%	0,30%
Tunisie Leasing 2011-1	30 000	1 200 000	-	17 088	-	1 217 088	0,29%	0,29%
Tunisie Leasing 2011-2	30 000	1 800 000	-	79 104	-	1 879 104	0,45%	0,45%
Tunisie Leasing 2011-3	40 000	2 400 000	-	75 392	-	2 475 392	0,60%	0,59%
Tunisie Leasing 2012-1	20 000	2 000 000	-	34 240	-	2 034 240	0,49%	0,49%
Tunisie Leasing 2012-2 TA	20 000	1 600 000	-	57 216	-	1 657 216	0,40%	0,40%
Tunisie Leasing 2013	15 000	1 200 000	-	27 984	-	1 227 984	0,30%	0,29%
Tunisie Leasing 2013-1	20 000	2 000 000	-	115 360	-	2 115 360	0,51%	0,51%
Tunisie Leasing 2013-2	4 800	480 000	-	19 031	-	499 031	0,12%	0,12%
Tunisie Leasing 2014-1	20 000	2 000 000	-	50 256	-	2 050 256	0,50%	0,49%

Tunisie Leasing Subordonné 2010	20 050	802 000	-	22 135	-	824 135	0,20%	0,20%
UBCI 2013	20 000	2 000 000	-	36 672	-	2 036 672	0,49%	0,49%
UIB 2009 CAT C	100 000	7 500 000	-	73 120	-	7 573 120	1,83%	1,82%
UIB 2011-1	30 000	2 550 000	-	12 672	-	2 562 672	0,62%	0,61%
UIB 2011-2	65 000	4 642 300	-	146 484	-	4 788 784	1,16%	1,15%
UIB 2012-1	20 000	1 714 200	-	62 496	-	1 776 696	0,43%	0,43%
UNIFACT 2010 TMM+1	10 000	400 000	-	12 064	-	412 064	0,10%	0,10%
UNIFACTOR 2013	20 000	2 000 000	-	108 016	-	2 108 016	0,51%	0,51%

II- Titres émis par l'Etat

		<u>112 672 510</u>	<u>(735 184)</u>	<u>12 871 877</u>	<u>0</u>	<u>124 809 203</u>	<u>30,20%</u>	<u>29,95%</u>
Obligations		8 000 000	-	111 040	-	8 111 040	1,96%	1,95%
Emprunt National 2014	80 000	8 000 000	-	111 040	-	8 111 040	1,96%	1,95%
BTA		81 644 803	(735 184)	1 833 295	-	82 742 914	20,02%	19,85%
BTA à 6,90% -05/2022 sur 15 ans	19 665	19 378 500	277 634	431 230	-	20 087 364	4,86%	4,82%
BTA 7% - 02/2015 sur 10 ans	22 600	22 600 000	15 912	811 376	-	23 427 288	5,67%	5,62%
BTA 5,5% - 03/2019 sur 10 ans	6 735	6 666 303	-	165 627	-	6 831 930	1,65%	1,64%
BTA 5,60% - 08/2022 sur 10 ans	27 000	27 000 000	(921 602)	169 020	-	26 247 418	6,35%	6,30%
BTA 5,50% - 10/2018 sur 10 ans	6 000	6 000 000	(107 127)	256 042	-	6 148 914	1,49%	1,48%

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Décote/ Surcote	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 30/09/2014	% actif net	% actif
BTZc		23 027 707		10 927 542	-	33 955 249	8,22%	8,15%
BTZc Octobre 2018	12 000	6 420 000	-	2 249 690	-	8 669 690	2,10%	2,08%
BTZc 10/10/2016	10 000	5 133 807	-	2 880 965	-	8 014 771	1,94%	1,92%
BTZc 10/10/2016	15 000	8 023 500	-	4 080 782	-	12 104 282	2,93%	2,90%
BTZc 10/10/2016	6 400	3 450 400	-	1 716 105	-	5 166 505	1,25%	1,24%
III- Titres des FCC		<u>678 231</u>	<u>0</u>	<u>4 264</u>	<u>0</u>	<u>682 495</u>	<u>0,17%</u>	<u>0,16%</u>
FCC1 P2 14/08/2014	1 500	678 231	-	4 264	-	682 495	0,17%	0,16%
IV- Titres des OPCVM		<u>17 426 775</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>282 117</u>	<u>17 708 892</u>	<u>4,28%</u>	<u>4,25%</u>
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	8 435	867 379	-	-	(20 007)	847 372	0,21%	0,20%
FCP SALAMETT CAP	140 000	1 453 626	-	-	420 974	1 874 600	0,45%	0,45%
FCP SALAMMETT PLUS	67 899	698 370	-	-	10 427	708 798	0,17%	0,17%
FINA O SICAV MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	5 350	555 349	-	-	(3 117)	552 232	0,13%	0,13%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	20 504	2 179 661	-	-	(45 092)	2 134 569	0,52%	0,51%
SICAV TUNISO- EMIRATIE	12 449	1 293 246	-	-	(19 614)	1 273 632	0,31%	0,31%
SICAV OBLIGATIONS SICAV	30 424	3 178 850	-	-	(74 294)	3 104 556	0,75%	0,74%
SICAV UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	42 313	4 331 100	-	-	16 137	4 347 238	1,05%	1,04%
SICAV	27 638	2 869 192	-	-	(3 297)	2 865 895	0,69%	0,69%
Total		291 225 787 (735 184)		16 436 972	282 117	307 209 693	74,33%	73,71%

4.2. Mouvements du portefeuille-titres :

Les mouvements enregistrés durant les neuf premiers mois de l'exercice 2014 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Obligations	BTA	BTZc	FCC	OPCVM	Total
Coût d'acquisition						
+ En début de la période (a)	173 363 678	122 904 803	23 027 707	874 956	16 400 400	336 571 543
+ Acquisitions	21 780 000	-	-	2 235 927	2 500 339	26 516 266
- Cessions	-	(40 000 000)	-	-	(1 473 964)	(41 473 964)
- Remboursements	(26 695 406)	(1 260 000)	-	(2 432 652)	-	(30 388 058)
= A la clôture de la période (1)	168 448 272	81 644 803	23 027 707	678 231	17 426 775	291 225 787
Différences d'estimation						
+ En début de la période (b)	-	(736 017)	-	-	436 540	(299 476)
± Annulation, à l'ouverture de la période, des plus ou moins-values potentielles	-	-	-	-	(436 540)	(436 540)
+ Plus-values potentielles à la clôture de la période	-	-	-	-	447 538	447 538
- Moins-values potentielles à la clôture de la période	-	-	-	-	(165 421)	(165 421)
+ Décotes rapportées à l'actif net	-	107 468	-	-	-	107 468
- Surcotes rapportées à l'actif net	-	(82 350)	-	-	-	(82 350)
+ Amortissement cumulé des surcotes sur titres cédées et/ou remboursés	-	947 334	-	-	-	947 334
- Surcotes initiales sur titres cédées et/ou remboursés	-	(971 620)	-	-	-	(971 620)
= A la clôture de la période (2)	-	(735 184)	-	-	282 117	(453 067)
Créances rattachées d'intérêts						
+ En début de la période (c)	4 623 419	4 222 049	9 530 166	5 401	-	18 381 035
± Intérêts courus à l'achat	(65 327)	-	-	-	-	(65 327)
+ Revenus d'intérêts de la période	6 322 316	3 272 590	1 397 376	28 142	-	11 020 424
- Détachement de coupons d'intérêts de la période	(7 208 537)	(5 661 344)	-	(29 279)	-	(12 899 160)
= A la clôture de la période (3)	3 671 871	1 833 295	10 927 542	4 264	-	16 436 972
Solde au 30 septembre 2014 [(1)+(2)+(3)]	172 120 143	82 742 914	33 955 249	682 495	17 708 892	307 209 693
Solde au 31 décembre 2013 [(a)+(b)+(c)]	177 987 097	126 390 835	32 557 873	880 357	16 836 940	354 653 102

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :

5.1. Placements monétaires :

Ce poste totalise au 30 Septembre 2014, la somme de 104.394.575 DT contre 72.708.377 DT au 30 Septembre 2013 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 30/09/2014	% actif net	% actif
I- Billets de trésorerie		<u>7 315 689</u>	<u>102 009</u>	<u>7 417 698</u>	<u>1,79%</u>	<u>1,78%</u>
<i>I.1 Titres à échéance supérieure à un an</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>
-	-	-	-	-	-	-
<i>I.2 Titres à échéance inférieure à un an (non considérés parmi les quasi-liquidités)</i>		7 315 689	102 009	7 417 698	1,79%	1,78%
HANNIBAL LEASE	40	1 971 709	23 187	1 994 896	0,48%	0,48%
SIHM	900	900 000	27 067	927 067	0,22%	0,22%
SITS	500	500 000	14 267	514 267	0,12%	0,12%
UNIFACTOR	80	3 943 980	37 488	3 981 468	0,96%	0,96%
<i>II.3 Titres à échéance inférieure à un an (considérés parmi les quasi-liquidités)</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>
-	-	-	-	-	-	-
II- Certificats de dépôt		<u>96 886 536</u>	<u>90 342</u>	<u>96 976 877</u>	<u>23,46%</u>	<u>23,27%</u>
<i>II.1 Titres à échéance supérieure à un an</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>
-	-	-	-	-	-	-
<i>II.2 Titres à échéance inférieure à un an (non considérés parmi les quasi-liquidités)</i>		18 977 066	10 373	18 987 439	4,59%	4,56%
BNA	38	18 977 066	10 373	18 987 439	4,59%	4,56%
<i>II.3 Titres à échéance inférieure à un an (considérés parmi les quasi-liquidités)</i>		77 909 470	79 968	77 989 438	18,87%	18,71%
BNA	150	74 909 470	59 728	74 969 198	18,14%	17,99%
BTE	6	3 000 000	20 240	3 020 240	0,73%	0,72%
Total		104 202 225	192 350	104 394 575	25,26%	25,05%

5.2. Disponibilités :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	30 Septembre 2014	30 Septembre 2013	31 Décembre 2013
Avoirs en banque	6 016 270	5 531 437	17 792 030
Encaissements perçus et non encore comptabilisés	(2 200)	(11 879)	(120)
Montants comptabilisés et non encore décaissés	(3 999 112)	(3 341)	(3 244)
Sommes à régler :	(100)	(100)	(100)
Rachats	-	-	-
Autres	(100)	(100)	(100)
Placements à régler	-	-	-
Sommes à encaisser	3 110 588	1 365 227	-
Total	5 125 445	6 881 345	17 788 566

5.3. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités :

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 30 Septembre 2014, le ratio susvisé s'élève à **19,94%** et a été calculé comme suit :

	Valeur au 30/09/2014	% actif
I- Liquidités	<u>5 125 445</u>	<u>1,23%</u>
<i>I.1- Placements à terme</i>	-	0,00%
<i>I.2- Disponibilités</i>	5 125 445	1,23%
II- Quasi-liquidités	<u>77 989 438</u>	<u>18,71%</u>
<i>II.1- Bons de trésor à court terme</i>	-	0,00%
<i>II.2- Billets de trésorerie à échéance inférieure à un an</i>	-	0,00%
<i>II.3- Certificats de dépôt à échéance inférieure à un an</i>	77 989 438	18,71%
Total Général (A) = (I + II)	83 114 884	
Total Actif (B)	416 769 714	
Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités (A)/(B)		19,94%

NOTE 6 : VALEURS MOBILIERES EN PORTEFEUILLE DETAILLEES PAR EMETTEUR :

La valeur comptable des valeurs mobilières détenues par la société POS et figurant, au bilan, parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires" s'élève au 30 Septembre 2014 la somme de 411.604.268 DT, soit 98,76% du total actif.

Elle se détaille, par émetteur, comme suit :

Emetteur	Portefeuille Titres (1)					Placements monétaires (2)		Total (1) + (2)	% actif
	Obligations	BTA	BTZc	Parts FCC	Titres d'OPCVM	Billets de trésorerie	Certificats de dépôt		
ETAT	8 111 040	82 742 914	33 955 249	-	-	-	-	124 809 203	29,95%
BNA	3 402 300	-	-	-	-	-	93 956 637	97 358 937	23,36%
AMEN BANK	19 270 008	-	-	-	-	-	-	19 270 008	4,62%
ATL	19 222 556	-	-	-	-	-	-	19 222 556	4,61%
TUNISIE LEASING	17 819 109	-	-	-	-	-	-	17 819 109	4,28%
UIB	16 701 272	-	-	-	-	-	-	16 701 272	4,01%
STB	14 523 660	-	-	-	-	-	-	14 523 660	3,48%
BTE	10 421 629	-	-	-	-	-	3 020 240	13 441 869	3,23%
HANNIBAL LEASE	8 810 397	-	-	-	-	1 994 896	-	10 805 293	2,59%
BTK	10 243 373	-	-	-	-	-	-	10 243 373	2,46%
CIL	8 702 487	-	-	-	-	-	-	8 702 487	2,09%
AIL	7 419 832	-	-	-	-	-	-	7 419 832	1,78%
ATB	6 844 360	-	-	-	-	-	-	6 844 360	1,64%
UNIFACTOR	2 520 080	-	-	-	-	3 981 468	-	6 501 548	1,56%
BH	5 456 604	-	-	-	-	-	-	5 456 604	1,31%
TUNISO-EMIRATIE SICAV	-	-	-	-	4 347 238	-	-	4 347 238	1,04%
Emetteur	Portefeuille Titres (1)					Placements monétaires (2)		Total (1) + (2)	% actif
	Obligations	BTA	BTZc	Parts FCC	Titres d'OPCVM	Billets de trésorerie	Certificats de dépôt		
ATTIJARI LEASING	4 219 160	-	-	-	-	-	-	4 219 160	1,01%
SICAV TRESOR	-	-	-	-	3 104 556	-	-	3 104 556	0,74%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	-	-	-	-	2 865 895	-	-	2 865 895	0,69%

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	-	-	-	-	2 134 569	-	-	2 134 569	0,51%
MODERN LEASING	2 064 112	-	-	-	-	-	-	2 064 112	0,50%
UBCI	2 036 672	-	-	-	-	-	-	2 036 672	0,49%
FCP SALAMETT CAP	-	-	-	-	1 874 600	-	-	1 874 600	0,45%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	-	-	-	-	1 273 632	-	-	1 273 632	0,31%
EL WIFACK LEASING	1 235 396	-	-	-	-	-	-	1 235 396	0,30%
SIHM	280 750	-	-	-	-	927 067	-	1 207 817	0,29%
ATTIJARI BANK	1 178 136	-	-	-	-	-	-	1 178 136	0,28%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	-	-	-	-	847 372	-	-	847 372	0,20%
MEUBLATEX	835 577	-	-	-	-	-	-	835 577	0,20%
FCP SALAMMETT PLUS	-	-	-	-	708 798	-	-	708 798	0,17%
FCC BIAT-CREDIMMO	-	-	-	682 495	-	-	-	682 495	0,16%
FINA O SICAV	-	-	-	-	552 232	-	-	552 232	0,13%
Emetteur	Portefeuille Titres (1)					Placements monétaires (2)		Total (1) + (2)	% actif
	Obligations	BTA	BTZc	Parts FCC	Titres d'OPCVM	Billets de trésorerie	Certificats de dépôt		
SITS	-	-	-	-	-	514 267	-	514 267	0,12%
SERVICOM	411 676	-	-	-	-	-	-	411 676	0,10%
CHO COMPANY	389 956	-	-	-	-	-	-	389 956	0,09%
Total Général	172 120 143	82 742 914	33 955 249	682 495	17 708 892	7 417 698	96 976 877	411 604 268	98,76%

NOTE 7 : CREANCES D'EXPLOITATION :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	30 Septembre 2014	30 Septembre 2013	31 Décembre 2013
Intérêts à recevoir	40 000	23 300	27 900
Intérêts échus et non encaissés sur Obligations	-	-	-
Intérêts échus et non encaissés sur Billets de Trésorerie	-	-	-
Intérêts courus sur dépôts en banque	40 000	23 300	27 900
Titres de créances échus	-	-	-
Obligations échues et non encore remboursées	-	-	-
Total	40 000	23 300	27 900

NOTE 8 : OPERATEURS CREDITEURS :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	30 Septembre 2014	30 Septembre 2013	31 Décembre 2013
Gestionnaire (BNA Capitaux)	314 557	340 393	308 914
Dépositaire (BNA)	188 734	204 236	185 348
Total	503 292	544 629	494 263

NOTE 9 : AUTRES CREDITEURS DIVERS :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	30 Septembre 2014	30 Septembre 2013	31 Décembre 2013
Dividendes à payer	131 191	101 085	76 300
Administrateurs - Jetons de présence	22 438	22 438	30 000
Commissaire aux comptes	22 877	21 552	29 114
Conseil du marché Financier (CMF)	34 935	35 762	33 667
Rachats	2 723 261	1 867 777	2 524 195
Autres	13 350	11 930	5 346
Total	2 948 053	2 060 544	2 698 622

NOTE 10 : CAPITAL :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	30 Septembre 2014	30 Septembre 2013	31 Décembre 2013
Capital au début de période			
Montant	367 004 900	419 795 700	419 795 700
Nombre de titres	3 670 049	4 197 957	4 197 957
Nombre d'actionnaires	3 836	3 857	3 857
Souscriptions réalisées			
Montant	261 288 100	233 731 100	274 929 400
Nombre de titres	2 612 881	2 337 311	2 749 294
Rachats effectués			
Montant	(227 835 100)	(225 550 700)	(327 720 200)
Nombre de titres	(2 278 351)	(2 255 507)	(3 277 202)
Capital fin de période			
Montant	400 457 900	427 976 100	367 004 900
Nombre de titres	4 004 579	4 279 761	3 670 049
Nombre d'actionnaires	4 078	3 891	3 836
Sommes non distribuables de la période	306 483	(146 872)	105 830
1- Résultat non distribuable	305 534	(145 032)	39 680
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	818 030	(145 014)	(53 462)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(512 496)	(17)	99 584
Frais de négociation de titres	-	-	(6 442)
2- Régularisation des sommes non distribuables	949	(1 841)	66 150
Aux émissions	(12 045)	(288 992)	(335 815)
Aux rachats	12 994	287 151	401 965
Sommes non distribuables de(s) exercice(s) clos	(333 135)	(438 965)	(438 965)
Total	400 431 248	427 390 263	366 671 765

NOTE 11 : SOMMES DISTRIBUABLES :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	30 Septembre 2014	30 Septembre 2013	31 Décembre 2013
Résultat d'exploitation	12 670 779	13 925 559	18 160 746
Régularisation lors des souscriptions d'actions	4 292 495	3 483 138	5 001 720
Régularisation lors des rachats d'actions	(4 076 699)	(3 859 500)	(7 665 108)
Total	12 886 575	13 549 198	15 497 357

NOTE 12 : REVENUS DU PORTEFEUILLE - TITRES :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du				Période du 01/01 au 31/12/2013
	01/07 au 30/09/2014	01/01 au 30/09/2014	01/07 au 30/09/2013	01/01 au 30/09/2013	
Revenus des obligations	2 133 685	6 322 316	2 193 320	6 394 340	8 571 501
± Variation des intérêts courus	33 520	(886 221)	(93 536)	(503 109)	332 995
+ Coupons d'intérêts échus	2 100 165	7 208 537	2 286 856	6 897 448	8 238 506
Revenus des BTA & BTZc	1 515 803	4 669 966	2 136 427	6 309 391	8 449 215
± Variation des intérêts courus	226 347	(991 378)	(218 964)	(115 790)	1 760 759
+ Coupons d'intérêts échus	1 289 455	5 661 344	2 355 391	6 425 181	6 688 456
Revenus des FCC	8 852	28 142	11 987	36 421	47 354
± Variation des intérêts courus	(357)	(1 136)	(349)	(622)	(1 018)
+ Coupons d'intérêts échus	9 209	29 279	12 336	37 043	48 372
Revenus des OPCVM	-	601 814	-	720 726	720 726
Total	3 658 340	11 622 238	4 341 734	13 460 877	17 788 796

NOTE 13 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du				Période du 01/01 au 31/12/2013
	01/07 au 30/09/2014	01/01 au 30/09/2014	01/07 au 30/09/2013	01/01 au 30/09/2013	
Revenus des billets de trésorerie	127 003	327 977	109 096	313 205	439 285
± Variation des intérêts courus	38 696	(49 786)	22 648	(113 905)	(35 503)
+ Coupons d'intérêts échus	88 308	377 763	86 448	427 110	474 788
Revenus des certificats de dépôt	1 054 182	2 396 990	792 626	2 116 776	2 495 033
± Variation des intérêts courus	(101 501)	27 782	(193 357)	(26 615)	(48 853)
+ Coupons d'intérêts échus	1 155 683	2 369 209	985 982	2 143 391	2 543 886
Intérêts des comptes de dépôt	75 592	160 865	24 517	75 257	107 090
Total	1 256 777	2 885 833	926 239	2 505 238	3 041 408

NOTE 14 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS :

	Période du				Période du 01/01 au 31/12/2013
	01/07 au 30/09/2014	01/01 au 30/09/2014	01/07 au 30/09/2013	01/01 au 30/09/2013	
Rémunération du gestionnaire	314 557	901 319	340 393	1 004 551	1 313 465
Rémunération du dépositaire	188 734	540 791	204 236	602 731	788 079
Total	503 292	1 442 110	544 629	1 607 282	2 101 544

NOTE 15 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du				Période du 01/01 au 31/12/2013
	01/07 au 30/09/2014	01/01 au 30/09/2014	01/07 au 30/09/2013	01/01 au 30/09/2013	
Jetons de présence	7 562	22 438	7 562	22 438	30 000
Redevance CMF	106 630	305 532	115 387	340 526	445 242
Honoraires	7 562	22 438	7 562	22 438	30 000
Rémunération du P.C.A	1 383	4 151	1 023	2 938	4 451
Rémunération du Directeur Général	2 452	7 355	2 353	7 059	9 807
TCL	9 830	29 016	10 536	31 932	41 660
Diverses charges d'exploitation	1 365	4 251	1 842	5 943	6 753
Total	136 784	395 182	146 265	433 274	567 914

NOTE 16. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES :

16.1. Nature des relations avec les parties liées :

Les parties liées à la société PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV sont le gestionnaire et le dépositaire ayant avec celle-ci des dirigeants communs :

B.N.A CAPITAUX	En sa qualité d'établissement gestionnaire, elle est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV.
	En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération hors TVA de 0,25% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.
	En sa qualité de dépositaire, elle est chargée de :
B.N.A	<ul style="list-style-type: none">• Conserver les titres et les fonds de la société ;• Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;• Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.
	En contrepartie de ses services, elle perçoit une rémunération hors TVA de 0,15% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

16.2. Flux de transactions avec les parties liées :

Le détail des opérations conclues avec les parties liées, au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Septembre 2014, est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de la période	BNA CAPITAUX	BNA
Opérations impactant les sommes distribuables		
Rémunération du gestionnaire	(901 319)	-
Rémunération du dépositaire	-	(540 791)
Opérations impactant les sommes non distribuables		
	Néant	Néant

16.3. Encours des opérations réalisées avec les parties liées :

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 30 Septembre 2014 comme suit :

Soldes à la fin de la période	BNA CAPITAUX	BNA
Rémunération du gestionnaire à payer	(314 557)	-
Rémunération du dépositaire à payer	-	(188 734)

ATTIJARI VALEURS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2014

Rapport d'examen limité sur les états financiers au 30 SEPTEMBRE 2014

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration nous avons procédé à une revue limitée des états financiers de la société «**ATTIJARI VALEURS SICAV**» Société d'Investissement à Capital Variable pour la période allant du 01 Janvier 2014 au 30 Septembre 2014 tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 3 076 056 DT et un résultat net de la période de -64 311 DT

I.- Rapport sur les états financiers intermédiaires :

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaire ci-joints de la société «**ATTIJARI VALEURS SICAV**» comprenant le bilan au 30 Septembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société «**ATTIJARI VALEURS SICAV** » arrêtés au 30 Septembre 2014 ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II.- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités, constituées de disponibilités, représentent au 30 Septembre 2014 40,32% de l'actif de la société «**ATTIJARI VALEURS SICAV** », soit 20,32% au delà du seuil de 20% autorisé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

L'actif de la «**ATTIJARI VALEURS SICAV** » est employé au 30/09/2014 à raison de 11,234% dans le capital de «**ATTIJARI LEASING** » soit au delà du seuil de 10% autorisé par l'article 29 de la loi n°2001-83 portant promulgation du code des organismes de placement collectif relatif à l'emploi de l'actif en titre émis ou garantis par un même émetteur

Tunis, le 30 octobre 2014

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
FMBZ-KPMG Tunisie
Emna Rachikou

BILAN
arrêté au 30/09/2014
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	1 835 834	5 227 598	2 278 300
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		1 593 560	5 027 065	2 075 186
b - Obligations et Valeurs assimilées		242 274	200 533	203 114
c - Autres Valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		1 240 222	3 711 635	930 090
a - Placements monétaires		-	-	-
b - Disponibilités	3-4	1 240 222	3 711 635	930 090
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-	
TOTAL ACTIF		3 076 056	8 939 233	3 208 390
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	13 371	39 245	31 106
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	273 682	263 563	270 630
TOTAL PASSIF		287 053	302 808	301 736
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3-5	2 726 049	8 456 239	2 856 782
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	62 954	180 187	49 872
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		2	14	5
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		62 952	180 173	49 866
ACTIF NET		2 789 003	8 636 426	2 906 653
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 076 056	8 939 233	3 208 390

ETAT DE RESULTAT						
Période du 1 ^{er} Janvier au 30 Septembre 2014						
(Unité : en Dinars Tunisiens)						
	Notes	Période du 01/07/2014 au 30/09/2014	Période du 01/01/2014 au 30/09/2014	Période du 01/07/2013 au 30/09/2013	Période du 01/01/2013 au 30/09/2013	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3/2	14 349	111 219	107 796	322 713	325 294
a - Dividendes		10 242	101 274	104 191	308 534	308 534
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 107	9 945	3 605	14 180	16 761
c - Revenus des autres valeurs		0	0	0	0	0
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3/3	279	935	355	710	3 685
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		14 628	112 153	108 150	323 424	328 980
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3/9	-12 154	-36 660	-38 028	-115 120	-145 009
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 474	75 493	70 123	208 303	183 971
<u>PR 3 - Autres produits</u>		0	0	0	0	0
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3/10	-4 269	-12 524	-7 896	-23 002	-30 938
RESULTAT D'EXPLOITATION		-1 795	62 969	62 227	185 301	153 033
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		0	-17	-5 147	-5 129	-103 167
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-1 795	62 952	57 080	180 173	49 866
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		0	17	5 147	5 129	103 167
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-138 560	-220 166	-432 777	-546 193	-976 716
* +/- values réalisées sur cession des titres		20 988	95 649	102 865	193 753	563 291
* Frais de négociation		-354	-2 762	-4 182	-8 089	-23 382
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-119 721	-64 311	-271 867	-175 227	-283 774

ETAT DE VARIATION DEL'ACTIF NET					
Période du 1 ^{er} Janvier au 30 Septembre 2014					
(Unité : en Dinars Tunisiens)					
	Période du				
	01/07/2014 au	01/01/2014 au	01/07/2013 au	01/01/2013 au	01/01/2013 au
	30/09/2014	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2013	31/12/2013
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	-1 795	62 969	62 227	185 301	153 033
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	-138 560	-220 166	-432 777	-546 193	-976 716
c - +/- values réalisées sur cession de titres	20 988	95 649	102 865	193 753	563 291
d - Frais de négociation de titres	-354	-2 762	-4 182	-8 089	-23 382
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-49 841	-	-134 722	-134 722
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>					
a - Souscriptions	-	-	-	61 719	61 719
* Capital	-	-	-	40 000	40 000
* Régularisation des sommes non distribuables.	-	-	-	20 880	20 880
* Régularisations des sommes distribuables.	-	-	-	839	839
* Droits d'entrée	-	-	-	-	-
b - Rachats	-	-3 499	-237 959	-300 118	-5 921 343
* Capital	-	-2 500	-161 500	-201 500	-4 064 700
* Régularisation des sommes non distribuables.	-	-953	-71 312	-92 649	-1 752 628
* Régularisation des sommes distribuables.	-	-46	-5 147	-5 969	-104 016
* Droits de sortie	-	-	-	-	-
c - Régularisation charges capitalisées	-	-	-	-	-
d - Régularisation des sommes distribuables	-	-	-	-	-
VARIATION DEL'ACTIF NET	-119 721	-117 651	-509 826	-548 347	-6 278 120
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	2 908 723	2 906 653	9 146 252	9 184 773	9 184 773
b - En fin de période	2 789 002	2 789 002	8 636 426	8 636 426	2 906 653
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a - En début de période	20 523	20 548	60 795	60 795	60 795
b - En fin de période	20 523	20 523	59 180	59 180	20 548
VALEUR LIQUIDATIVE	135,896	135,896	145,935	145,935	141,457
DIVIDENDE DISTRIBUE	.	2,427	.	2,216	2,216
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	-4,12%	-2,22%	-3,00%	-1,94%	-4,90%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 30/09/2014

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30/09/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30/09/2014, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/09/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2014 à 1 835 834 DT contre 5 227 598 DT au 30/09/2013, et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
Coût d'acquisition	1571 610	4 314 425	1 793 069
- Actions et droits rattachés	1 208 010	3 723 131	1 526 084
- Titres OPCVM	123 600	391 294	66 985
- Obligations et valeurs assimilées	240 000	200 000	200 000
Plus ou moins values potentielles	261 950	912 640	482 117
- Actions et droits rattachés	266 108	918 244	484 157
- Titres OPCVM	-4 158	-5 604	-2 040
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées	2 274	533	3 114
Total	1 835 834	5 227 598	2 278 300

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe I.

Désignation du Titre	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2014	% Actif	Nombre d'actions	% K EMIS
----------------------	------------------	--------------------	----------------------	---------	------------------	----------

ACTIONS & DROITS RATTACHES	1 208 010,138	1 474 118,617	47,922%
---------------------------------------	----------------------	----------------------	----------------

DA 1/15 AIR LIQUIDE 2012	5	115,190	90,000	0,003%	1 211 282	0,000%
DA 1/11 AIR LIQUIDE 2013	9	259,175	27,000	0,001%	1 211 282	0,001%
ASSAD	4 750	40238,356	34214,250	1,112%	12 000 000	0,040%
ATTIJARI LEASING	17 231	280145,050	345550,474	11,234%	2 125 000	0,811%
BIAT	1 920	121893,946	125761,920	4,088%	17 000 000	0,011%
BNA	3 000	38057,434	18750,000	0,610%	32 000 000	0,009%
CELLCOM	2 886	20202,000	21939,372	0,713%	4 461 532	0,065%
ESSOUKNA	16 000	59097,467	83680,000	2,720%	5 050 500	0,317%
ESSOUKNA NG 2014	6 400	22352,000	31360,000	1,019%	5 050 500	0,127%
LANDOR NS	6 300	47250,000	25729,200	0,836%	4 700 000	0,134%
MIP	4 296	20191,200	14052,216	0,457%	4 398 937	0,098%
MONOPRIX	9 779	162169,340	205799,055	6,690%	16 641 144	0,059%
SFBT	5 958	49838,762	97264,350	3,162%	90 000 000	0,007%
SIMPAR	3 542	111482,528	166792,780	5,422%	1 100 000	0,322%
DA 2/9 SIMPAR 2014	5	32,470	45,250	0,001%	900 000	0,001%
SIMPAR NG 2014	786	22969,278	32226,000	1,048%	1 100 000	0,071%
SITS	4 761	12632,151	8184,159	0,266%	15 600 000	0,031%
SOTIPAPIER	529	2645,000	2631,775	0,086%	23 950 000	0,002%
SPDIT SICAF	13 000	78273,747	111800,000	3,635%	28 000 000	0,046%
TUNISIE LEASING	3	57,771	57,306	0,002%	8 600 000	0,000%
TUNIS RE	8 500	69699,388	77996,000	2,536%	15 000 000	0,057%
TUNISIE PROFILE	9 527	30741,419	40489,750	1,316%	45 000 000	0,021%
UBCI NG 2013	1 208	17609,922	29596,000	0,962%	20 001 529	0,006%
DA 8/33 UBCI 2013	16	56,544	81,760	0,003%	20 001 529	0,000%

OPCVM	123 599,793	119 441,714	3,88%
--------------	--------------------	--------------------	--------------

FCP SAFA	532	56 475,901	51 820,524	1,685%	5 758	9,239%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	665	67 123,892	67 621,190	2,198%	1 181 813	0,056%

OBLIGATIONS	240 000,000	242 273,469	7,88%
--------------------	--------------------	--------------------	--------------

EMPRUNT NATIONAL	1 400	140 000,000	142 006,948	4,617%		NS
S.I.H. MOURADI 2008 TR (B)	5 000	100 000,000	100 266,521	3,260%	140 000	3,571%

TOTAL PORTEFEUILLE TITRE			1 835 833,800	59,68%
---------------------------------	--	--	----------------------	---------------

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 14 349 DT pour la période allant du 01/07/2014 au 30/09/2014 contre un montant de 107 796 DT pour la même période en 2013, et se détaillent ainsi :

Libellé	3ème Trimestre 2014	30/09/2014	3ème Trimestre 2013	30/09/2013	31/12/2013
- Revenus des actions et droits rattachés	10 242	63 208	104 191	195 513	195 512
- Revenus des Titres OPCVM	-	38 066	-	113 021	113 021
- Revenus des Obligations	4 107	9 945	3 605	14 179	16 761
Total	14 349	111 219	107 796	322 713	325 294

3-3 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2014 au 30/09/2014, à 279 DT contre 355 DT pour la même période en 2013, et représente le montant des intérêts courus sur le compte courant.

Libellé	3ème Trimestre 2014	30/09/2014	3ème Trimestre 2013	30/09/2013	31/12/2013
- Intérêts/ compte courant	279	935	355	710	3 685
Total	279	935	355	710	3 685

3- 4 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2014 à 1 240 222 DT contre 3 711 635 DT au 30/09/2013 et se détaille comme suit :

Libellé	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
- Avoirs en banque	1 226 748	64 236	827 357
- Sommes à l'encaissement	13 748	3 647 518	108 636
- Sommes à régler	-572	-495	-8 877
- intérêts sur compte courant	298	376	2 974
Total	1 240 222	3 711 635	930 090

3-5 Note sur le capital

- Capital au 30/06/2014	
- Montant	2 843 975
- Nombre de titres	20 523
- Nombre d'actionnaires	50
Souscriptions réalisées	
- Montant	0
- Nombre de titres	0
- Nombre d'actionnaires nouveaux	0
Rachats effectués	
- Montant	0
- Nombre de titres	0
- Nombre d'actionnaires sortants	0
Autres effets s/capital	
- Variation des plus et moins values potentielles sur titres	-138 560
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	20 988
- Frais de négociation	-354
- Capital au 30/09/2014	
- Montant	2 726 049
- Nombre de titres	20 523
- Nombre d'actionnaires	50

3- 6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
Sommes distribuables de l'exercice en cours	62 952	180 173	49 867
Sommes distribuables des exercices antérieurs	2	14	5
Total	62 954	180 187	49 872

Les sommes distribuables de l'exercice en cours et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régul. Souscription s	Régul. Rachats	Total
Sommes distribuables de l'exercice en cours	62 969	-	-17	62 952
Sommes distribuables des exercices antérieurs	2	-	-	2
Total	62 971	-	-17	62 954

3- 7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2014 à 13 371 DT contre un solde de 39 245 DT au 30/09/2013, détaillé comme suit :

Libellé	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
- Gestionnaire	8 537	26 711	20 994
-Dépositaire	4 834	12 534	10 112
Total	13 371	39 245	31 106

3- 8 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2014 à 273 682 DT contre un solde de 263 563 DT au 30/09/2013 détaillé comme suit :

Libellé	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	5 777	6 834	8 849
- Dividende à payer exercice 1998	15 037	15 037	15 037
- Dividende à payer exercice 1999	11 556	11 556	11 556
- Dividende à payer exercice 2000	13 358	13 358	13 358
- Dividende à payer exercice 2001	15 514	15 514	15 514
- Dividende à payer exercice 2002	15 041	15 041	15 041
- Dividende à payer exercice 2003	19 837	19 837	19 837
- Dividende à payer exercice 2004	26 980	26 980	26 980
- Dividende à payer exercice 2005	7 249	7 249	7 249
- Dividende à payer exercice 2006	5 866	5 866	5 866
- Dividende à payer exercice 2007	8 881	8 881	8 881
- Dividende à payer exercice 2008	24 547	24 591	24 591
- Dividende à payer exercice 2009	13 696	13 769	13 769
- Dividende à payer exercice 2010	10 283	10 404	10 404
- Dividende à payer exercice 2011	8 334	8 431	8 431
- Dividende à payer exercice 2012	7 772	7 894	7 894
- Dividende à payer exercice 2013	8 965	-	-
- CMF à payer	248	748	350
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	42 303	39 102	42 026
- TCL à régulariser	12 423	12 423	12 423
- Etat à payer	15	48	2 574
Total	273 682	263 563	270 630

3-9 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements totalisent du 01/07/2014 au 30/09/2014 12 154 DT contre 38 028 DT pour la même période en 2013 et se détaillent ainsi :

Libellé	3ème Trimestre 2014	30/09/2014	3ème Trimestre 2013	30/09/2013	31/12/2013
- Rémunération du gestionnaire	8 537	25 749	26 710	80 858	101 852
- Rémunération du dépositaire	3 617	10 911	11 318	34 262	43 157
Total	12 154	36 660	38 028	115 120	145 009

3-10 Note sur les autres charges

Les autres charges s'élèvent sur la période du 01/07/2014 au 30/09/2014 à 4 269 DT, contre 7 896 DT à la même période en 2013 et se détaille comme suit :

Libellé	3ème Trimestre 2014	30/09/2014	3ème Trimestre 2013	30/09/2013	31/12/2013
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire	1 261	3 740	2 016	5 984	8 000
- Redevance CMF	723	2 182	2 264	6 852	8 632
- Frais de publicité et publications	2 016	5 983	3 025	8 975	12 000
- Services Bancaire et Autres charges	135	182	23	49	72
- TCL	134	437	568	1 142	2 234
Total	4 269	12 524	7 896	23 002	30 938

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,18% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Gestion » au 30/09/2014 s'élève à 25 749 DT TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à Attijari Bank. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'Attijari Bank au 30/09/2014 s'élève à 10 911 DT TTC

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2014

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 30 Septembre 2014 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 Septembre 2014, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 1 432 173 Dinars et un déficit net de la période de <24 663> Dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 30 Septembre 2014, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, 29 Octobre 2014

**Le Commissaire aux Comptes
ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

BILAN DE LA SOCIETE
Arrêté au 30/09/2014 en (DT)

	Libellé	Note	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
	<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	1 085 774,367	1 085 647,788	1 077 321,424
	a- Actions et droits rattachés		431 377,365	387 406,483	410 028,048
	b- Obligations et valeurs assimilées		654 397,002	698 241,305	667 293,376
	c- Autres valeurs		0,000	0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	346 297,878	299 460,857	297 207,050
	a- Placements monétaires		145 856,464	146 331,900	147 582,024
	b- Disponibilités		200 441,414	153 128,957	149 625,026
AC3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.4	100,274	220,424	120,986
	TOTAL ACTIF		1 432 172,519	1 385 329,069	1 374 649,460
	<u>PASSIF</u>				
			15 722,882	17 097,292	17 123,874
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.5	3 257,653	6 640,220	3 786,571
PA 2	Autres créditeurs divers	3.6	12 465,229	10 457,072	13 337,303
	<u>ACTIF NET</u>		1 416 449,637	1 368 231,777	1 357 525,586
CP 1	<u>Capital</u>	3.7	1 405 182,804	1 352 998,460	1 340 997,638
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.8	11 266,833	15 233,317	16 527,948
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		7,903	1,819	1,819
	b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		11 258,930	15 231,498	16 526,129
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 432 172,519	1 385 329,069	1 374 649,460

ETAT DE RESULTAT DE LA SOCIETE
Arrêté au 30/09/2014 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.07.14 au 30.09.14	Période du 01.01.14 au 30.09.14	Période du 01.07.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
PR 1 Revenus du portefeuille-titres	3.1	<u>16 000,464</u>	<u>39 551,886</u>	<u>19 396,619</u>	<u>38 136,967</u>	<u>46 530,014</u>
Dividendes		8 100,390	16 140,590	11 373,000	15 862,500	15 862,500
Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 900,074	23 411,296	8 023,619	22 274,467	30 667,514
PR 2 Revenus des placements monétaires	3.2	<u>1 383,887</u>	<u>4 176,023</u>	<u>1 224,098</u>	<u>4 005,862</u>	<u>5 255,986</u>
Total des revenus des placements		<u>17 384,351</u>	<u>43 727,909</u>	<u>20 620,717</u>	<u>42 142,829</u>	<u>51 786,000</u>
CH 1 Charges de gestion des placements	3.9	<u>-3 262,653</u>	<u>-9 511,990</u>	<u>-3 274,264</u>	<u>-9 989,447</u>	<u>-13 096,512</u>
Revenu net des placements		<u>14 121,698</u>	<u>34 215,919</u>	<u>17 346,453</u>	<u>32 153,382</u>	<u>38 689,488</u>
CH 2 Autres charges	3.10	<u>-7 770,627</u>	<u>-22 853,293</u>	<u>-5 528,462</u>	<u>-16 038,275</u>	<u>-21 279,750</u>
Résultat d'exploitation		<u>6 351,071</u>	<u>11 362,626</u>	<u>11 817,991</u>	<u>16 115,107</u>	<u>17 409,738</u>
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation		<u>-12,021</u>	<u>-103,696</u>	<u>-855,704</u>	<u>-883,609</u>	<u>-883,609</u>
Sommes distribuables de la période		<u>6 339,050</u>	<u>11 258,930</u>	<u>10 962,287</u>	<u>15 231,498</u>	<u>16 526,129</u>
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<u>12,021</u>	<u>103,696</u>	<u>855,704</u>	<u>883,609</u>	<u>883,609</u>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<u>-31 040,410</u>	<u>-21 838,886</u>	<u>-42 584,754</u>	<u>-42 022,464</u>	<u>-37 973,727</u>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		<u>31,270</u>	<u>18 971,253</u>	<u>8 848,132</u>	<u>38 039,765</u>	<u>22 972,487</u>
Frais de négociation		<u>-4,768</u>	<u>-772,554</u>	<u>-385,777</u>	<u>-1 489,913</u>	<u>-2 472,194</u>
Résultat net de la période		<u>-24 662,837</u>	<u>7 722,439</u>	<u>-22 304,408</u>	<u>10 642,495</u>	<u>-63,696</u>

VARIATION DE L'ACTIF NET DE LA SOCIETE

Arrêté au 30/09/2014 en (DT)

Libellé	Période du 01.07.14 au 30.09.14	Période du 01.01.14 au 30.09.14	Période du 01.07.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>-24 662,837</u>	<u>7 722,439</u>	<u>-22 304,408</u>	<u>10 642,495</u>	<u>-63,696</u>
a- Résultat d'exploitation	6 351,071	11 362,626	11 817,991	16 115,107	17 409,738
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-31 040,410	-21 838,886	-42 584,754	-42 022,464	-37 973,727
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	31,270	18 971,253	8 848,132	38 039,765	22 972,487
d- Frais de négociation	-4,768	-772,554	-385,777	-1 489,913	-2 472,194
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>-17 360,218</u>	<u>0,000</u>	<u>-13 959,976</u>	<u>-13 959,976</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-1 407,784</u>	<u>68 561,830</u>	<u>-78 341,686</u>	<u>-120 323,193</u>	<u>-120 323,193</u>
a- Souscriptions	0,000	69 969,614	0,000	0,000	0,000
- Capital	0,000	70 100,000	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	-878,892	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	748,506	0,000	0,000	0,000
b- Rachats	1 407,784	1 407,784	78 341,686	120 323,193	120 323,193
- Capital	1 400,000	1 400,000	78 200,000	119 600,000	119 600,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-4,245	-4,245	-714,121	-557,186	-557,186
- Régularisation des sommes distribuables	12,029	12,029	855,807	1 280,379	1 280,379
VARIATION DE L'ACTIF NET	-26 070,621	58 924,051	-100 646,094	-123 640,674	-134 346,865
Actif net					
<u>a- En début de période</u>	1 442 520,258	1 357 525,586	1 468 877,871	1 491 872,451	1 491 872,451
<u>b- En fin de période</u>	1 416 449,637	1 416 449,637	1 368 231,777	1 368 231,777	1 357 525,586
Nombre d'actions					
<u>a- En début de période</u>	14 491	13 790	14 572	14 986	14 986
<u>b- En fin de période</u>	14 477	14 477	13 790	13 790	13 790
VALEUR LIQUIDATIVE	97,841	97,841	99,219	99,219	98,442
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-6,79%	0,81%	-6,23%	0,84%	-0,15%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30/09/2014

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UBCI - UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 30/09/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/09/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du 30/09/2014, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 30/09/2014 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30/09/2014 d'actions et droits rattachés, ainsi que d'obligations et valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci après:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2014	% l'Actif
Actions		419 013,959	431 377,365	30,13%
ARTES	4 000	24 768,720	27 944,000	1,95%
ATTIJARI BANK	3 500	60 975,342	62 979,000	4,40%
BIAT	758	40 387,001	49 649,758	3,47%
CARTHAGECEMENT	30 000	98 075,000	81 900,000	5,72%
LANDOR	2 000	11 460,000	8 168,000	0,57%
MONOPRIX	2 225	31 652,510	46 825,125	3,27%
SFBT	3 768	45 393,950	61 512,600	4,30%
SOTIPAPIER	4 800	27 360,000	23 880,000	1,67%
SOTRAPIL	2 458	21 747,400	20 622,620	1,44%
SOTUVER	3 973	25 480,780	19 276,996	1,35%
TAWASOL	14 588	16 046,800	9 949,016	0,69%
TPR	4 393	15 666,456	18 670,250	1,30%
Obligations des Sociétés		470 199,326	483 649,440	33,78%
ATBSUB09 LIGA1	1 000	40 000,000	40 617,742	2,84%
ATL2009/3	1 000	20 000,000	20 617,808	1,44%
ATTIJARI LEASE 20	1 100	110 000,000	115 282,411	8,05%
BHSUB07	200	4 035,326	4 190,992	0,29%
BNASUB09	1 700	113 305,000	115 678,631	8,08%
BTK09 CAT(A)	1 000	42 859,000	43 930,875	3,07%
CIL2013/1-A 7%	400	40 000,000	41 834,959	2,92%
SIHM 2008	1 000	20 000,000	20 053,304	1,40%
UBCI 2013	800	80 000,000	81 442,718	5,69%
BTA		165 820,000	170 747,562	11,92%
BTA022015	20	20 000,000	20 724,165	1,45%
BTA082022	50	47 700,000	48 012,986	3,35%
BTA102015	100	98 120,000	102 010,411	7,12%
TOTAL		1 055 033,285	1 085 774,367	75,83%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.07.14 au 30.09.14	Période du 01.01.14 au 30.09.14	Période du 01.07.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
Revenus des Actions	8 100,390	16 140,590	11 373,000	15 862,500	15 862,500
Revenus des titres OPCVM	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées	7 900,074	23 411,296	8 023,619	22 274,467	30 667,514
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	1 849,024	4 743,923	3 135,561	8 864,329	10 445,645
Revenus des obligations privées	6 051,050	18 667,373	4 888,058	13 410,138	20 221,869
TOTAL	16 000,464	39 551,886	19 396,619	38 136,967	46 530,014

3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/09/2014 à 346 297,878 DT et s'analyse comme suit :

		30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
Placements monétaires	(1)	145 856,464	146 331,900	147 582,024
Disponibilités		200 441,414	153 128,957	149 625,026
Total		346 297,878	299 460,857	297 207,050

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur Boursière	% de l'Actif
BTCT 24-03-15 52S	150	11/03/14	142 831,297	145 856,464	10,18%
Total placement BTCT			142 831,297	145 856,464	10,18%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.07.14 au 30.09.14	Période du 01.01.14 au 30.09.14	Période du 01.07.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
Intérêts des bons de trésor	1 383,887	4 176,023	1 224,098	4 005,862	5 255,986
TOTAL	1 383,887	4 176,023	1 224,098	4 005,862	5 255,986

3.3 - Créances d'exploitations :

	Libelle	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
AC 3	Créances d'exploitations	0,000	0,000	0,000
	Dividendes à recevoir	0,000	0,000	0,000
	Intérêts à recevoir	1 875,288	1 875,288	1 875,288
	Obligations amorties BATAM	80 000,000	80 000,000	80 000,000
	DE sur obligations amorties BATAM	-81 875,288	-81 875,288	-81 875,288

3.4 - Autres actifs :

	Libelle	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
AC 4	Autres Actifs	100,274	220,424	120,986
	RS sur BTA	100,274	220,424	120,986

3.5 - Opérateurs créditeurs:

	Libelle	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
PA 1	Opérateurs créditeurs	3 257,653	6 640,220	3 786,571
	Frais de gestionnaire	489,401	491,147	145,704
	Frais de dépositaire	359,818	734,036	706,743
	Frais des distributeurs	2 408,434	5 415,037	2 934,124

3.6 - Autres créditeurs divers:

	Libelle	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
PA 2	Autres créditeurs divers	<u>12 465,229</u>	<u>10 457,072</u>	<u>13 337,303</u>
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	729,017	0,000	0,000
	Redevance CMF	117,192	115,263	115,638
	Charges à payer exercice antérieur	0,000	0,000	0,000
	Abonnement linéaire des Charges à payer ex. en cours	21 415,485	14 529,060	0,000
	Charges payées sur exercice en cours	-9 796,465	-4 187,251	13 221,665

3.7 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2013	
* Montant en nominal	1 379 000
* Nombre de titres	13 790
* Nombre d'actionnaires	11
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	70 100
* Nombre de titres émis	701
Rachats effectués	
* Montant en nominal	1 400
* Nombre de titres rachetés	14
Capital au 30/09/2014	
* Montant en nominal	1 447 700
* Nombre de titres	14 477
* Nombre d'actionnaires	11

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2014 au 30/09/2014 s'élève à 58 924,051 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV au 30/09/2014 est de 14 477 contre 13 790 au 31/12/2013.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
Capital début de période au 31/12/2013	<u>1 340 997,638</u>	<u>1 340 997,638</u>
Souscriptions de la période	<u>70 100,000</u>	<u>70 100,000</u>
Rachats de la période	<u>-1 400,000</u>	<u>-1 400,000</u>
Autres mouvements	<u>-4 514,834</u>	<u>6 751,999</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-21 838,886	-21 838,886
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	18 971,253	18 971,253
- Frais de négociation.	-772,554	-772,554
- Régularisation des sommes non distribuables	-874,647	-874,647
- Sommes distribuables		11 266,833
Capital fin de période au 30/09/2014	<u>1 405 182,804</u>	<u>1 416 449,637</u>

3.8 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30/09/2014 s'élèvent à 11 266,833 DT contre 15 233,317 DT au 30/09/2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
Sommes distribuables des exercices antérieurs	7,903	1,819	1,819
Résultat d'exploitation	11 362,626	16 115,107	17 409,738
Régularisation du résultat d'exploitation	-103,696	-883,609	-883,609
Total	11 266,833	15 233,317	16 527,948

3.9 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Période du 01.07.14 au 30.09.14	Période du 01.01.14 au 30.09.14	Période du 01.07.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
CH 1 Charges de gestion des placements	3 262,653	9 511,990	3 274,264	9 989,447	13 096,512
Rémunération du gestionnaire	489,401	1 426,803	491,147	1 498,426	1 964,488
Rémunération du dépositaire	362,518	1 056,890	363,808	1 109,948	1 455,183
Rémunération des distributeurs	2 410,734	7 028,297	2 419,309	7 381,073	9 676,841

3.10 - Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libelle	Période du 01.07.14 au 30.09.14	Période du 01.01.14 au 30.09.14	Période du 01.07.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
CH 2 Autres charges	7 770,627	22 853,293	5 528,462	16 038,275	21 279,750
Redevance CMF	362,518	1 056,890	363,808	1 109,948	1 455,183
Services bancaires et assimilés	191,169	380,918	268,403	399,256	399,256
Charges diverses	0,000	0,000	0,011	0,011	0,011
Impôts, taxes et versements assimilés	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	7 216,940	21 415,485	4 896,240	14 529,060	19 425,300

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle SALAMMBO SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI FINANCE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des états financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,135% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV confie à l'UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

-L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles SALAMMBO SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,665% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV qui est réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.